

Procédure de recueil d'informations et de facturation 2026 pour les expérimentations

Pour participer aux expérimentations :

- **Pré-requis :**
 - Inscription auprès de l'URPS
 - Formation Universitaire ou DPC à la méthode de suivi et au recueil des données.

Création d'un code client organisme :

Dans votre logiciel créez : URPS Pharmaciens PACA - 37/ 39, bd Vincent Delpuech, 13006 Marseille

Ce code client est destiné à basculer les actes facturés au patient et à vous faire rémunérer par l'URPS.

Pour obtenir une rémunération des actes réalisés

1- Créer les produits exactement libellés comme demandé par l'URPS

2- Adresser une facture par type d'expérimentation :

Exemple : vous participez aux expérimentations TABAC ,HTA, Pharm'DT2, Pharm'obs, CNO, vous envoyez des factures séparées pour le TABAC, HTA, Pharm'DT2, Pharm'obs, CNO.

3- Ce que doit comporter la facture :

- Elle doit être issue de votre LGO
- Elle est mensuelle du premier jour du mois au dernier jour du mois (pour éviter les chevauchements 😊)
- Elle doit comporter les mentions légales (adresse ...)

4- Le montant par ligne et le total général

5- Nous vous indiquons le montant total.

6- La facture ne doit comporter aucun nom de patient :

A ce jour, l'URPS décline toute responsabilité quant au montant de TVA à appliquer sur ces facturations d'actes pharmaceutiques aux patients et nous vous laissons le soin de gérer cela avec vos experts comptables.



Création de produits :

Le libellé des produits que vous allez créer doit être strictement identique à celui proposé dans le tableau de facturation ci-dessous afin de permettre une évaluation précise du programme. En cas de différence avec le libellé proposé les factures devront être refaites par la pharmacie, ou ne seront pas payées.

Pour MRC

Nom du produit	Montant à facturer à l'URPS €
EPMRC Dépistage AO (= avec orientation)	5€
EPMRC Dépistage SO (= sans orientation)	5€

Libeller strictement les noms des produits